

Conseil Municipal du lundi 24 novembre 2025

Le Conseil Municipal convoqué le 24 novembre 2025 s'est réuni à 18h00 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Présentation de l'évaluation du projet du territoire intercommunal.
2. Synclinaux perchés de Saint Pancrace et du Savel : Avis consultatif sur le projet de classement au titre des sites

La séance est ouverte à 18h06.

Présents : Gérard GAGNIER, Juliette Watine, Ingrid BONNETON, Dominique LAURENT, François GOLDIN, Guy BAJARD.

Pouvoir de Camille SEMELET à Ingrid BONNETON.

Guy BAJARD est nommé secrétaire de séance.

Le vote du compte rendu du dernier conseil est reporté.

1. Evaluation du projet de territoire.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de territoire adopté en avril 2022 par le conseil communautaire a été présenté au conseil municipal. Ce document formalise les valeurs et le modèle de développement souhaité pour l'avenir dans le périmètre de la CCVD.

Il est un cadre de référence pour l'ensemble des politiques intercommunales mises en œuvre (économie, social, culture, environnement, jeunesse, petite enfance, services, habitat...). C'est aussi une base à l'organisation du tandem communes/intercommunalité et pour la répartition entre ces deux institutions, des modalités d'exercice de l'action publique. Une évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire a été décidée à l'approche de la fin de mandat.

Monsieur Fabien DUVERT Directeur général des services de la CCVD passe dans toutes les communes pour présenter le bilan de cette évaluation concernant les quatre enjeux du projet de territoire. Elle vise à améliorer le travail des élus et des services.

Il précise que le projet de territoire n'est pas obligatoire, mais qu'il est un guide pour l'action publique. Il expose la méthode utilisée pour cette évaluation qui croise pour chaque enjeu, les actions classées par ordre de priorité, avec l'effort financier consacré à chaque action et leur niveau de déploiement par les services intercommunaux.

Le Conseil municipal remercie Monsieur Duvert de cette présentation.

2. Classement au titre des sites

Le classement au titre du paysage reconnaît des sites remarquables à l'échelle nationale. Le classement des synclinaux perchés de St Pancrace et du Savel permettra de protéger ce paysage unique. Son périmètre comprend les deux synclinaux ainsi que le piémont agricole et forestier qui les accompagne sur l'ensemble du pourtour. Il s'étend sur les communes de Suze, Cobonne et Gigors et Lozeron. La délimitation du périmètre utilise les coupures des routes et rivières.

Une enquête publique a été lancée et La commune de Beaufort, propriétaire d'une parcelle de 1450 m² à Suze, sur laquelle se situe le captage d'AEP du Viviers, est appelée à donner son avis sur ce projet de classement. Monsieur le Maire a sollicité Fabien Lombard 1^{er} adjoint de Suze qui a accepté de présenter le projet.

Le document de présentation est très précis et complet sur les caractéristiques des paysages et du bâti, ainsi que sur la faune et la flore. L'approbation du classement aura plusieurs conséquences dont certaines recherchées par la commune de Suze : l'impossibilité d'implanter une antenne de télécommunication et des lignes aériennes supplémentaires; trois obligations non rétroactives sont plus contraignantes : pas de camping ou caravanes isolées, pas de panneau publicitaire nouveau ; le doublement à 10 ans du temps maximum d'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'avis de la DREAL (inspecteurs des sites) et de l'UDAP (architectes des bâtiments de France)

Le Conseil municipal remercie Monsieur Fabien Lombard de sa présentation.

Compte tenu de l'absence d'impact du projet sur son captage AEP, compte tenu de la protection du paysage, perçu à plusieurs endroits de la commune de Beaufort-sur-gervanne, **le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable** au classement des synclinaux du St Pancrace et du Savel au titre du paysage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.